

Bureaux communautaires

Tout au long de l'année, par leurs votes, les conseillers communautaires du Grand Périgueux prennent des décisions pour améliorer la vie au quotidien des usagers. Ainsi, les projets votés deviennent des délibérations.

Les délibérations sont votées par les assemblées d'élus : la plupart d'entre elles sont votées par le Conseil communautaire et une petite partie par le Bureau communautaire.

Voici les étapes de transformation d'un projet en délibération.

Contact



ADMINISTRATION GÉNÉRALE
SERVICE
Philippe DALL'AGATA
Directeur Administration et Démocratie

 [Courriel](#)
 [05 53 35 86 00](#)



Vous cherchez une délibération ou un acte en particulier? [Cliquez ici](#)



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)